



PROJET ÉDUCATIF DU SERVICE MUNICIPAL ENFANCE JEUNESSE

SOMMAIRE

<u>PREAMBULE.....</u>	<u>4</u>
<u>LES VALEURS.....</u>	<u>6</u>
<u>LES PRINCIPES EDUCATIFS.....</u>	<u>7</u>
<u>OBJECTIFS GENERAUX.....</u>	<u>9</u>
<u>PEDAGOGIE.....</u>	<u>10</u>
<u>LES PROJETS PEDAGOGIQUES.....</u>	<u>11</u>
<u>LE SERVICE MUNICIPAL ENFANCE JEUNESSE.....</u>	<u>12</u>
<u>1. Organisation du service.....</u>	<u>13</u>
<u>2. Horaires administratifs.....</u>	<u>13</u>
<u>3. Inscriptions et tarifs.....</u>	<u>13</u>
<u>4. Le budget.....</u>	<u>13</u>
<u>5. Les temps d'intervention.....</u>	<u>14</u>
- L'accueil du matin de 7h à 8h30.....	14
- La pause méridienne de 11h45 à 13h45.....	14
- Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) de 15h45 à 16h45.....	14
- L'accueil du soir de 16h45 à 18h30.....	15
- Les Mercredi de 11h30 à 18h30.....	15
- Les vacances de 7h30 à 18h30.....	15
<u>6. Les équipes.....</u>	<u>16</u>
<u>Direction.....</u>	<u>16</u>
<u>Secrétariat.....</u>	<u>17</u>
<u>Les animateurs.....</u>	<u>17</u>
<u>Lioret d'accueil.....</u>	<u>18</u>
<u>Concertation des équipes.....</u>	<u>18</u>
<u>LE RÔLE DES ANIMATEURS.....</u>	<u>18</u>
♦ Par rapport aux collègues.....	18
♦ Par rapport aux enfants.....	19
<u>MODALITES D'ACCUEIL DES ENFANTS HANDICAPES.....</u>	<u>20</u>
<u>LE PUBLIC ACCUEILLI.....</u>	<u>20</u>
♦ Parents.....	20
<u>Sur le temps extrascolaire.....</u>	<u>20</u>
<u>Sur le temps périscolaire.....</u>	<u>21</u>
♦ Enfants.....	21
<u>LES ACTIVITES ET LES ACTIONS.....</u>	<u>22</u>
<u>Les activités.....</u>	<u>22</u>
<u>Les actions ponctuelles.....</u>	<u>22</u>
<u>Conseil Municipal Jeunes (CMJ).....</u>	<u>22</u>

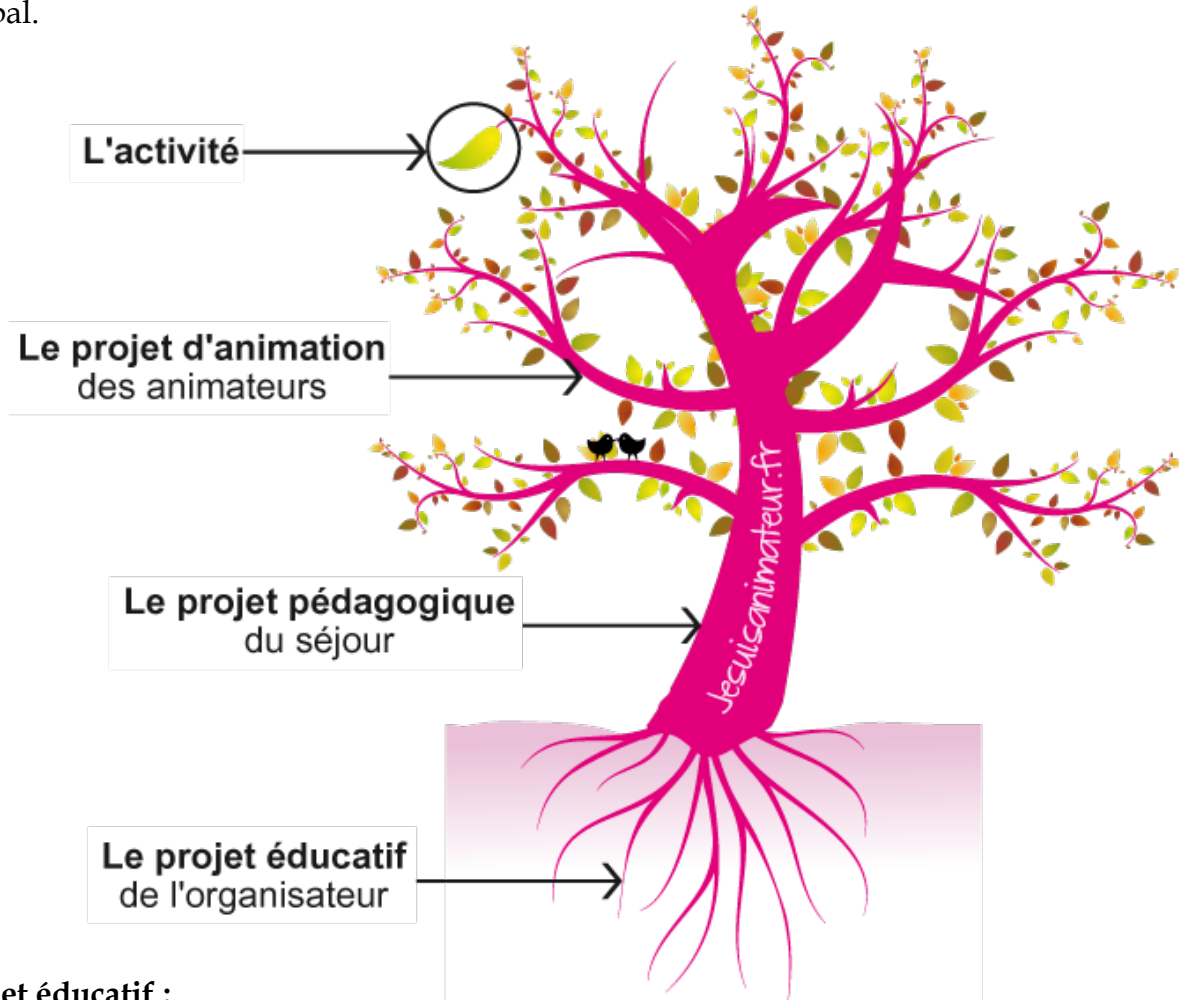
SOMMAIRE

<i>L'EVALUATION.....</i>	<i>23</i>
- <i>Pour les projets.....</i>	<i>23</i>
- <i>Pour les équipes.....</i>	<i>23</i>
- <i>Pour les familles.....</i>	<i>23</i>
♦ <i>Enfants.....</i>	<i>23</i>
♦ <i>Parents.....</i>	<i>23</i>
<i>ANNEXES.....</i>	<i>24</i>
<i>CHARTRE DE L'EDUCATION POPULAIRE.....</i>	<i>24</i>
<i>LES 10 DROITS FONDAMENTAUX :.....</i>	<i>25</i>

PRÉAMBULE

La municipalité de Gerzat a décidé de créer en 2011 un Service Municipal Enfance Jeunesse (SMEJ)

La directrice du service et ses adjoints, sous le couvert des élus chargés de la délégation « Enfance Jeunesse, Lien intergénérationnel et Santé » ont travaillé à l'élaboration du projet éducatif municipal.



Un projet éducatif :

Pour quoi faire ?

- Traduire l'engagement de l'organisateur
- Connaître les valeurs, principes et orientations
- Être le garant des autres projets

Pour qui ?

- Les équipes pédagogiques
- Les instances officielles (DRDJCS, CAF, MAIRIE)
- Les familles, pour mieux connaître la structure

PRÉAMBULE

Pour la municipalité, et la délégation, l'enjeu éducatif du Service Municipal Enfance Jeunesse est de conduire les enfants vers une vie d'adulte harmonieuse par le biais des Compétences Psycho Sociales¹. En organisant les loisirs et les vacances des enfants et des jeunes de la commune, en leur permettant d'évoluer dans un milieu de confiance, de respect, de compréhension et d'équité dans le cadre des Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Il s'agit de développer le lien intergénérationnel et de prendre en compte la santé du public au sens large, en mettant en place des actes de prévention et de promotion.

Il s'agit également d'offrir aux enfants et aux jeunes, un espace de citoyenneté pour leur permettre d'agir et de contribuer à l'évolution de la société, et un espace de participation ainsi qu'à leur famille.

En tout premier lieu, les valeurs que souhaitent défendre les animateurs professionnels et les élus ont été définies.

Ce sont ces valeurs que les animateurs devront partager avec les enfants et les jeunes dans le souci permanent de mieux vivre ensemble.

¹ « Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement. »

LES VALEURS

L'organisateur a retenu trois valeurs essentielles qui, pour lui, doivent être mises en avant.

Elles doivent permettre aux enfants et aux familles accueillis d'évoluer dans un lieu d'échange, de dialogue et de découverte, mais aussi permettre aux équipes d'avoir un socle commun, et ce quelque soit le lieu où elles interviennent.

Ces valeurs sont soit celles de la république, soit celles auxquelles les élus et l'équipe de direction sont attachés et qui correspondent à leur vision du métier d'animateur.

- ✿ La solidarité

- ✿ La citoyenneté

- ✿ La laïcité

Avec ces valeurs nous souhaitons participer au développement de l'esprit critique et à l'autonomie de chaque individu.

A partir de celles-ci, nous avons déterminé un certain nombre de principes éducatifs.

LES PRINCIPES ÉDUCATIFS

Ils ont été définis en fonction des valeurs précédemment citées, afin de les étoffer et pour qu'elles puissent parler à un plus grand nombre.

D'autres sont fixés par notre vision de l'animation, ils sont tout aussi importants pour la construction et le développement du public accueilli dans les structures municipales.

✿ La solidarité

Elle permet aux enfants et aux jeunes de prendre conscience de l'autre pour vivre ensemble.

✿ La citoyenneté

L'enfant doit être reconnu comme membre de la société, à ce titre il doit pouvoir connaître et exercer ses droits et ses devoirs.

✿ La laïcité

Selon la définition de la laïcité, c'est une éthique basée sur la liberté de conscience visant à l'épanouissement de l'homme en tant qu'individu et citoyen.

« Elle constitue le cadre qui rend possible la manifestation de la diversité sans morcellement communautaire de l'espace civique, préservé à la fois comme fondement de paix et comme horizon d'universalité » (Henri Pena- Ruiz²)

✿ L'éducation populaire

Selon sa définition, elle permet à un individu de se construire et de s'éduquer tout au long de sa vie, à l'extérieur de l'enseignement formel.

Cela nous permet de faire reconnaître l'animation comme co-éducateur.

« Tous ces apprentissages sont l'occasion de développer ses capacités à vivre en société : confronter ses idées, partager une vie de groupe, s'exprimer en public, écouter, développer son sens critique, bref ouvrir son champ de conscience tout en devenant un citoyen co-constructeur de son environnement » (Charte de l'éducation populaire³)

L'éducation populaire offre un espace aux enfants et aux jeunes pour se construire et apprendre avec ses pairs, en ayant un autre cadre que celui qu'il connaît.

² Philosophe et écrivain français (1947-)

³ Adopté par l'assemblée générale du Comité pour les relations Nationales et Internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CNAJEP) <http://www.aquitaine.drjscs.gouv.fr> : Annexe p.24

LES PRINCIPES ÉDUCATIFS

✿ La Convention Internationale des Droit de l'Enfant

Signée le 20 Novembre 1989 par 178 pays, elle reconnaît aux enfants des droits et des devoirs. Elle est souvent présentée avec les 10 droits fondamentaux⁴. Tous les enfants sont libres de faire valoir leurs droits et de les exercer en respectant leurs devoirs. « *La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) permet de réaffirmer la place de l'enfant au sein de la famille et de la société en générale* »⁵

⁴ www.unicef.fr Annexe p.25

⁵ Extrait du préambule du projet éducatif de la ville de Cholet

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs servent à affiner les valeurs de la structure. C'est à partir de ces objectifs que seront élaborés les projets à venir.



La Solidarité

Permettre aux enfants de développer leurs compétences psycho sociales

Permettre aux enfants de vivre en collectivité



La citoyenneté

Permettre aux enfants d'être acteurs de la collectivité

Favoriser l'expression des enfants dans la société



La laïcité

Favoriser la reconnaissance de la diversité

Favoriser l'intégration des enfants à la vie en collectivité

PÉDAGOGIE

Avant de déterminer une ou plusieurs pédagogies à employer dans notre structure, il est important de se poser la question de ce qu'est la pédagogie ?

Qu'elle(s) est (sont) la(les) plus en adéquation avec nos valeurs et principes ?

Comment ou quelles méthodes utiliser pour la mettre en œuvre dans notre structure ?

Selon les définitions du Larousse, la pédagogie c'est :

- 1- L'ensemble des méthodes utilisées pour éduquer les enfants et les adolescents.
- 2- Pratique éducative dans un domaine déterminé, méthodes d'enseignement
- 3- Aptitude à bien enseigner

Au sens étymologique c'est la science qui a pour objet l'éducation des enfants⁶.

Pour nous, la première définition est celle qui correspond le plus à notre pratique.

De part nos valeurs et principes éducatifs, nous pouvons nous retrouver dans la *pédagogie active*, à l'origine de nombreux courants comme la pédagogie de projet. Nous pouvons la mettre en application avec notre public plus âgé.

L'éducation nouvelle, prônée par des pédagogues tels que M.Montessori, A.Ferriere, et R.Gal, qui considère l'enfant comme personne à part entière, se rapproche également de nos principes.

Tout en gardant à l'esprit que ces pédagogies, ou méthodes, sont appliquées ou applicables à l'éducation nationale, ces courants sont ceux qui nous rapprochent des principes de l'éducation populaire, qui, rappelons-le, sont la base fondamentale du métier d'animateur, et permettent l'apprentissage de la démocratie.

Pour choisir une méthode, il faut selon Philippe Merieu, que celle-ci soit en adéquation avec les valeurs que nous défendons, qu'elle s'appuie sur des connaissances scientifiques et un pôle instrumental des outils et des situations.

Avec ces éléments-là nous pouvons nous reconnaître dans la *méthode active*, qui s'inspire des travaux de J. Piaget sur le développement de l'enfant ou bien de H.Wallon.

⁶ <http://www.appac.qc.ca/pedagogie.php>

LES PROJETS PÉDAGOGIQUES

A partir des objectifs généraux du projet éducatif, nous écrivons pour tous les temps dont nous avons la charge, des projets pédagogiques. Ils seront le garant des valeurs et principes éducatifs.

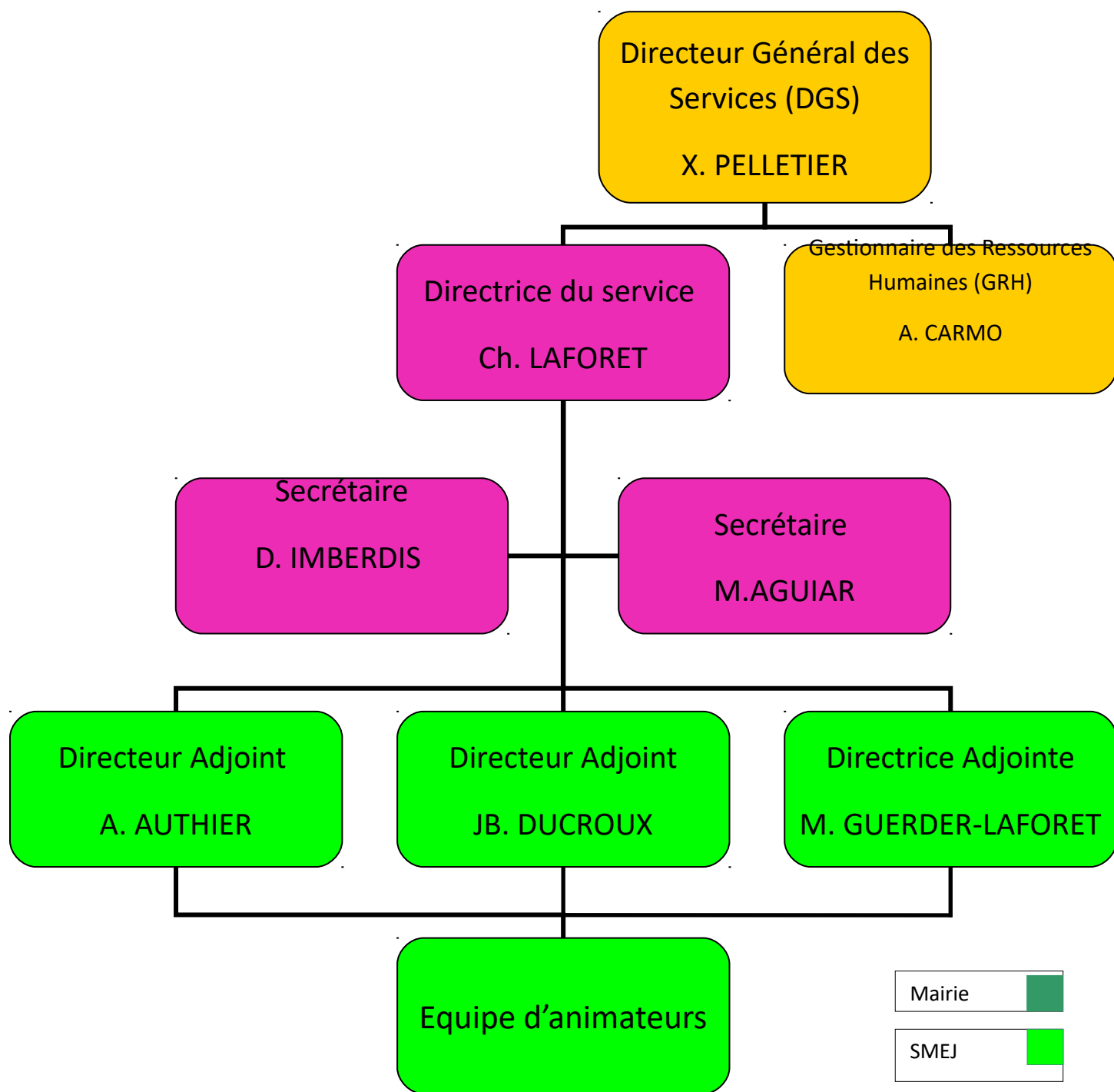
Ils sont construits pour une période de 1 à 3 ans et font apparaître :

- Des objectifs généraux et opérationnels
- Le fonctionnement détaillé des structures
- Le rôle de chaque acteur
- Les moyens
- L'évaluation

Ils sont rédigés par l'équipe de direction, mais un espace est réservé aux équipes d'animateurs notamment pour celui de l'été. Les autres sont présentés lors de réunion, ainsi chacun peut en prendre connaissance et débattre du projet.

Tous les projets sont validés par les élus avant d'être transmis à la DDCS. Ils sont consultables par les familles, soit par affichage, soit sur le site de la ville.

LE SERVICE MUNICIPAL ENFANCE JEUNESSE



Le SMEJ a pour mission de s'occuper des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans.

Sur la ville de Gerzat cela représente environ 1100 enfants scolarisés, sur les trois groupes scolaires de la commune.

Le collège accueille des enfants de Gerzat et des communes alentour telles que Blanzat, Cébazat ou St Beauzire. Ce qui représentait environ 700 enfants, en 2013.

LE SERVICE MUNICIPAL ENFANCE JEUNESSE

1. Organisation du service

Les bureaux de la direction sont à l'Espace Jeunesse Loisirs (EJL), ainsi que le centre de loisirs et le secrétariat, qui regroupe les inscriptions pour le SMEJ et la restauration.

Le SMEJ gère le périscolaire et l'extrascolaire.

Le service est organisé comme suit :

- Une directrice
- Trois adjoints (chacun directeur d'un groupe scolaire)
- Deux secrétaires (une à plein temps et une à mi temps)
- 48 animateurs, intervenant sur différents temps de la journée.

2. Horaires administratifs

Le secrétariat reçoit le public :

De 8h à 12h tous les jours

De 13h à 16h30 du lundi au jeudi

3. Inscriptions et tarifs

A la première inscription, les parents remplissent un dossier ; un règlement intérieur est remis aux familles et signé. Le dossier d'inscription et le règlement intérieur sont communs au service municipal de restauration et au SMEJ puisque un « guichet unique » a été créé en 2013. Les années suivantes, les familles ont juste une mise à jour à faire avec les secrétaires.

Pour les tarifs, le conseil municipal s'est prononcé pour une grille tarifaire, calculée en fonction du quotient familial de la CAF.

4. Le budget

Il est voté par la municipalité chaque année en fonction du compte de résultat de l'année précédente et du budget prévisionnel, établi par la directrice du service en collaboration avec la directrice du service municipal finances.

5. Les temps d'intervention

Tous nos temps d'intervention sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Durant l'année scolaire nous intervenons sur le périscolaire, temps morcelés sur la journée :

- L'accueil du matin de 7h à 8h30

Une équipe de cinq animateurs maximum, accueille les parents et les enfants dans les écoles.

A 8h30, les animateurs amènent les enfants vers les enseignants. Dans deux des groupes scolaires, les enfants de maternelle et élémentaire sont regroupés, puisque les locaux le permettent.

Les normes d'encadrement, dans ce contexte là, exigent un animateur pour 10 enfants.

Dans le cas où ils sont séparés, le taux d'encadrement est de :

1 pour 10 en maternelle

1 pour 14 en élémentaire.

- La pause méridienne de 11h45 à 13h45

En élémentaire, les animateurs font l'appel dans les classes et les enfants sont répartis en deux services. Pendant qu'un groupe d'enfant mange, l'autre groupe est en activités, encadrés par les animateurs et inversement.

Les enfants ont la possibilité de ne rien faire, sous la surveillance des animateurs.

En maternelle, ce sont les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) qui encadrent les enfants durant le repas (de 11h45 à 12h30). Les animateurs prennent le relais jusqu'au retour des enseignants.

Les normes d'encadrement sont les mêmes que durant les accueils du matin.

- Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) de 15h45 à 16h45

Les animateurs font l'appel dans les classes (pour la passation de responsabilité).

Une récréation est organisée pendant 1/4h, ensuite les enfants sont répartis par activités.

A la fin des TAP, les enfants peuvent être récupérés par leurs familles, ou se rendre à l'accueil du soir avec les animateurs.

LE SERVICE MUNICIPAL ENFANCE JEUNESSE

- L'accueil du soir de 16h45 à 18h30

Pour les enfants qui le souhaitent un temps est aménagé pour leur permettre de goûter.

Les animateurs proposent des activités, de manière ponctuelle, mais souvent, ce sont des jeux de société ou des jeux extérieurs ou des dessins ou de la lecture qui sont proposés. En effet, il est difficile d'organiser des activités manuelles, puisque les enfants partent de façon échelonnée.

C'est un temps où l'on a choisi de ne pas trop solliciter les enfants qui, en fin de journée, restent moyennement réceptifs.

L'accueil du soir reste un moment privilégié de relation avec les familles, dans la mesure où ils prennent le temps de s'informer du déroulement de la journée de leur enfant.

Chacun de ces temps est mis en place sur chaque groupe scolaire de la ville, les quatre journées complètes d'écoles.

- Les Mercredi de 11h30 à 18h30

C'est l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) qui fonctionne à l'EJL, après la pause méridienne qui a lieu dans chaque groupe scolaire de 11h30 à 12h30, un ramassage en bus est organisé.

Ils sont répartis par groupes d'âges, dans un espace qui leur est propre avec leurs animatrices.

Pour chaque période un programme d'activités est établi et distribué aux familles.

Durant ce temps, les taux d'encadrement diffèrent des temps périscolaires :

- 1 animateur pour 8 enfants en dessous de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants au dessus de 6 ans

- Les vacances de 7h30 à 18h30

Durant la totalité des vacances le centre est ouvert à la journée. Les familles déposent les enfants à l'EJL, ou ils sont répartis par groupe d'âge.

Comme pour les mercredis un programme est établi pour chaque groupe d'âge.

Pendant les petites vacances, les enfants âgés de 6 ans à 11 ans se rendent à Chanat-la-Mouteyre, où se situe une structure d'accueil appartenant à la commune de Gerzat.

L'été le fonctionnement est différent puisque tous les enfants vont à Chanat.

Les programmes sont établis à la semaine, et distribué aux parents chaque Lundi.

Le taux d'encadrement reste le même que pour les mercredis.

6. Les équipes

Direction

Tous les membres de l'équipe sont titulaires d'un diplôme professionnel :

- Brevet Etat d'Animateur Technique de l'Education Populaire (BEATEP)
- Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS)
- Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS)

L'équipe de direction a pour mission :

- ✿ La gestion, l'organisation et la mise en place des accueils dont elle a la charge.
- ✿ Le recrutement et le management des équipes
- ✿ La rédaction des projets

La directrice du service travaille en relation directe avec le DGS et le Service des Ressources Humaines. Elle est chargée des relations avec la CAF ainsi que de l'élaboration et le suivi du budget avec le Service Financier de la mairie.

Les trois adjoints suppléent la directrice dans sa fonction ; chacun dirige un site pour la pause méridienne et l'accueil périscolaire (avant et après la classe). Ils ont également des missions précises :

1. communication : rédaction des programmes d'activités pour les familles ; liaison avec la DDCS ; réservation des transports et des visites ; rédaction d'articles pour le bulletin municipal...
2. gestion du matériel et formation des animateurs
3. gestion de l'infirmerie ; gestion des présences des enfants et élaboration des projets

L'ensemble de l'équipe de direction participe, avec d'autres services, à la réflexion et la mise en place de l'Agenda 21, propose des projets permettant de faire connaître le Service Enfance Jeunesse, et des projets fédérant plusieurs services municipaux.

L'équipe de direction est très soucieuse du rôle formateur qu'elle a auprès de son équipe, mais aussi des nouveaux animateurs, qu'ils soient saisonniers ou en formation professionnelle.

En effet, le SMEJ accueille des stagiaires tout au long de l'année. Nous essayons aussi de mettre en place des formations internes pour nos équipes.

LE SERVICE MUNICIPAL ENFANCE JEUNESSE

Secrétariat

Depuis 2013, la municipalité a décidé de créer un guichet unique, pour faciliter les démarches des familles. Les deux secrétaires ont en charge :

- ✿ Accueil des familles
- ✿ Inscription des enfants, à tous les temps dont le service à la charge
- ✿ Préparation des factures
- ✿ Perception des règlements
- ✿ Transmission des effectifs à la cuisine centrale tous les jours
- ✿ Transmission des données nécessaires à la CAF pour le calcul des aides

Les animateurs

Les équipes sont recrutées sur présentation d'un CV et d'une lettre de motivation. Un entretien est toujours prévu avec le directeur du site pour connaître le fonctionnement du groupe scolaire sur lequel il intervient.

L'équipe est constituée en fonction de la réglementation établie par les services de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et de la Cohésion sociale (DRDJCS) :

- 50% de personnes diplômées
- 30% de personnes en cours de formation
- 20% de personnes sans formation

Sur le terrain, le taux d'encadrement est respecté dans le péri et l'extra scolaire.

Pour être dans le respect de la réglementation, le SMEJ organise régulièrement des formations pour les animateurs non qualifiés. Nous leur proposons soit un BAFA soit un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP).

Depuis le début de l'année, l'équipe de direction travaille à un livret d'accueil pour les nouveaux animateurs.

LE SERVICE MUNICIPAL ENFANCE JEUNESSE

Livret d'accueil

Il s'adressera à l'ensemble des animateurs (anciens ou nouveaux) et regroupera un certain nombre d'informations :

- Les numéros des directeurs de site
- Les numéros utiles
- Les grandes lignes du Projet Educatif
- Les objectifs des Projets Pédagogiques
- Les procédures à suivre en cas d'urgence
- Un plan des différentes écoles...

Cette liste est non exhaustive. Le livret sera présenté aux équipes lors d'une journée spécifique. Par la suite, il sera remis à tous les animateurs arrivant dans le service.

Concertation des équipes

Les équipes du périscolaire sont réunies environ toutes les six semaines par les directeurs de site. Ces réunions permettent de faire un bilan et d'organiser les activités.

Pour l'extrascolaire, des réunions de préparation sont organisées chaque veille de vacances pour établir les programmes.

Des bilans sont faits chaque fin de séjour.

Pour les mercredis, chaque tranche d'âge fait son programme pour environ six semaines.

Les bilans de ces périodes se font en même temps que celui des vacances.

Pour la préparation de l'été, des journées sont prévues pour rassembler toute l'équipe qui travaille sur les différents projets. L'équipe de direction utilise ces moments de regroupement pour faire des rappels théoriques, présenter le projet éducatif et les objectifs du projet pédagogique. Les animateurs établissent un projet d'animation et les grilles d'activités.

LE RÔLE DES ANIMATEURS

♦ Par rapport aux collègues

Pour la direction du SMEJ un animateur doit enrichir le travail d'équipe en apportant ses compétences, ses savoirs (être, faire) et ses connaissances.

Il est donc essentiel que les animateurs travaillant pour le service apprennent et sachent travailler en équipe.

Il va de soi que les animateurs ont un rôle important auprès des enfants.

♦ Par rapport aux enfants

Le rôle essentiel de l'animateur est de maintenir le plaisir des enfants comme constante, quelque soit le temps de la journée.

Il faut parfois aider l'enfant à s'intéresser ; quelque soit la raison de son manque d'enthousiasme, l'attitude de l'animateur reste déterminante.

Il doit savoir écouter pour comprendre puis réagir en motivant et valorisant l'enfant.

Le principe fondamental étant que « jouer est la meilleure façon d'apprendre et de grandir », l'animateur devra aider chaque enfant à s'instruire, progresser, s'épanouir de manière individuelle et collective, à travers le jeu.

En effet, le jeu permet le développement individuel (psycho-moteur-sensoriel) mais aussi le développement social, à condition de remplir de façon équilibrée, quatre grandes fonctions :

1. Le faire jouer : l'animateur impose des règles de jeu à l'enfant
2. Le donner à jouer : l'animateur donne à l'enfant les outils nécessaires à l'organisation de son jeu
3. Le jouer avec : l'animateur joue avec l'enfant ; c'est l'apprentissage du partage (l'animateur doit vivre ce moment avec plaisir)
4. Le laisser jouer : l'animateur n'impose rien à l'enfant, qui est laissé maître de son jeu ; c'est l'apprentissage de la liberté.

Cette dernière fonction du jeu est trop souvent ignorée ; dans notre société les adultes, en général, pensent qu'il est nécessaire « d'occuper » l'enfant en lui trouvant mille et une activités.

Au contraire, il est essentiel que l'enfant dispose de temps à lui, qu'il peut gérer selon ses désirs (jouer seul, jouer avec les autres, ne rien faire...)

Les animateurs doivent aussi prendre conscience de leur rôle éducatif mais aussi de leur rôle sécurisant (affectif, physique et moral) qu'ils doivent avoir tout au long de la journée. Il est important que tous les enfants reçoivent le même traitement et la même considération de la part de l'équipe d'encadrement.

MODALITES D'ACCUEIL DES ENFANTS HANDICAPES

Nous accueillons en centre de loisirs des enfants porteur de handicap, quel qu'il soit.

Nous nous efforçons de les intégrer au groupe d'enfants dès leur arrivée et le plus naturellement possible.

En amont, nous rencontrons les parents et l'équipe médicale - s'il y a lieu - pour pouvoir adapter au mieux le séjour de l'enfant et optimiser les conditions d'accueil.

Dans certains cas, la personne (éducateur, aide à la vie quotidienne...) qui s'occupe de l'enfant vient passer une journée ou deux, pour répondre aux questions de l'équipe ou pour adapter certains aspects de la vie du centre, afin que l'enfant profite au mieux de la collectivité.

LE PUBLIC ACCUEILLI

Les familles sont les premières concernées par l'activité de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) mais il est primordial que chacun puisse trouver sa place (parents et enfants).

♦ Parents

Ils sont le premier lien avec leurs enfants ; c'est pourquoi, ils doivent se sentir à l'aise dans le centre, avec les équipes de direction et d'animateurs. Ils doivent également se sentir reconnus comme premiers éducateurs de leurs enfants.

Sur le temps extrascolaire

L'équipe de direction organise un espace d'accueil, chaque matin et soir, pour :

- Répondre aux questions éventuelles
- Transmettre les informations
- Offrir un accueil individualisé
- Orienter, en cas de besoin

Ensuite, parents et enfants sont accueillis par les animateurs référents du groupe, dans les espaces de vie de chaque groupe d'âge.

A ce moment là, une autre forme d'échange est possible entre les parents et les animateurs ; ceci permet d'installer une bonne transition de la famille à la collectivité.

Les programmes établis par l'équipe d'animation sont distribués aux familles via mails, site internet de la ville et exemplaire papier au centre.

Sur le temps périscolaire

Le contact reste important, même s'il est plus rapide.

Un animateur est référent pour accueillir les parents et faire le lien entre le temps scolaire et périscolaire, notamment en maternelle. Ceci a été mis en place dans un souci d'écoute et d'attention pour l'enfant et sa famille.

Des affichages concernant principalement le déroulement des TAP, mais aussi des informations plus générales à propos du SMEJ, sont prévus dans chaque école.

♦ Enfants

Il faut considérer l'enfant dans sa globalité, afin d'avoir une cohérence des différents temps d'accueil non formels.

Nos structures doivent rester un lieu où les enfants apprécient de venir et où ils peuvent bénéficier d'un accueil agréable.

L'hétérogénéité du groupe donne la possibilité à notre public de s'ouvrir à d'autres cultures ou d'autres modes de fonctionnement. Les valeurs que nous souhaitons leur inculquer les conduiront à devenir les citoyens de demain.

« *Il faut faire pour les générations futures des hommes puissants, c'est-à-dire indépendants et libres* »
(*Maria Montessori*)⁷

⁷ Médecin, Psychiatre et Pédagogue italienne (1870-1952)

LES ACTIVITÉS ET LES ACTIONS

Les activités

Le programme, établi par les équipes d'animation, est fait en fonction de leurs projets d'animation. Il respecte le rythme et les capacités des enfants.

Pour les plus grands, le choix peut-être fait avec eux dans une démarche participative.

Pour les activités spécifiques, il nous arrive de faire appel à des intervenants. Elles restent ponctuelle et dans un cadre défini.

Les actions ponctuelles

Depuis 3 ans le service développe des actions ponctuelles, en partenariat avec des institutions ou des associations. Ces actions sont réfléchies exclusivement par l'équipe de direction, avec les partenaires extérieurs. Elles servent à développer notre partenariat et notre champ d'action.

Des séjours courts, voire des séjours de vacances, pourront être proposés à plusieurs tranches d'âge, dans la mesure où le budget le permettra. Ces séjours seront proposés durant les vacances scolaires.

Conseil Municipal Jeunes (CMJ)

La municipalité a décidé de mettre en place un CMJ, afin de permettre aux enfants et aux jeunes de participer à la vie de la commune de façon démocratique. Le projet est en cours, il est mené par les élus, qui en ont confié le suivi au SMEJ, en collaboration avec le collège et les écoles.

Il concerne les enfants des classes de CM2 à la 5ème.

L'ÉVALUATION

Elle doit être utilisée pour améliorer la qualité des projets, du travail de l'équipe et par conséquence de l'accueil.

Elle doit être prévue avant (faisabilité) pendant et après (atteinte des objectifs) l'action.

Elle se rapproche dans certains domaines de la démarche qualité. Nous distinguons trois types d'évaluations :

- Pour les projets

Elle s'effectue sur les objectifs, en fonction de critères et d'indicateurs, et sur les impacts du projet. Les critères et indicateurs sont définis en amont du projet, de manière objective ; ils sont quantitatifs (fréquentation, régularité, participation aux activités proposées...) et qualitatifs (évolution de l'enfant, relations avec les autres enfants et les adultes, intégration des règles de vie...)

- Pour les équipes

Elles se font sous forme d'auto évaluation et concernent le rôle d'animateur, sa fonction et les difficultés rencontrées.

Durant l'année, des bilans sont organisés avec les équipes de chaque groupe scolaire.

Ils permettent des temps de régulation et d'organisation pour l'équipe (activités, projets mis en place...)

- Pour les familles

- ♦ Enfants

Les animateurs doivent réfléchir aux moyens à créer pour permettre aux enfants de s'exprimer sur la journée qu'ils viennent de passer.

Des temps de concertation sont organisés pour qu'ils puissent donner leur avis sur le fonctionnement du centre ou de la pause méridienne.

- ♦ Parents

Plusieurs outils sont mis en place pour l'évaluation faite par les parents. Des comités de pilotage sont organisés pour faire le bilan des différents temps d'accueil des enfants.

C'est pour les parents qu'une démarche qualité sera la plus efficiente, avec les questionnaires de satisfaction pour évaluer les contraintes et les points positifs de la structure.

ANNEXES

CHARTRE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Portés par l'ensemble du tissu associatif, tous ces apprentissages sont l'occasion de développer ses capacités à vivre en société : confronter ses idées, partager une vie de groupe, s'exprimer en public, écouter, développer son sens critique, bref ouvrir son champ de conscience tout en devenant un citoyen co-constructeur de son environnement. Selon le CNAJEP, Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (coordination créée en 1968 et regroupant des associations, unions, fédérations et mouvements d'éducation populaire), l'éducation populaire concourt à la constante transformation de la société en contribuant à construire des alternatives éducatives, économiques, sociales et politiques dans lesquelles les individus soient co-auteurs de leur devenir. La charte de l'éducation populaire (élaborée par le collectif Education populaire 40, avec le soutien de la direction départementale de la jeunesse et des sports des Landes en 2001)

Préambule : L'Éducation Populaire selon Condorcet est l'art de s'éduquer par soi-même avec d'autres. Elle est à la fois une méthode éducative active et un état d'esprit de responsabilité et de générosité qui donnent du sens à notre vision du monde. Elle s'inscrit dans le principe républicain de la laïcité sans discrimination raciale et sans distinction de religion, de sexe, d'âge et de condition sociales.

- Article 1 : L'Éducation est un principe fondamental de la République.
- Article 2 : L'Éducation Populaire est une démarche éducative, collective et globale qui s'effectue dans le respect de la personne humaine et participe à l'éducation des ses choix.
- Article 3 : L'Éducation Populaire est une démarche citoyenne participative qui a pour but l'amélioration de la société et l'émancipation de la personne humaine.
- Article 4 : La culture dans une démarche d'éducation populaire doit permettre de favoriser l'accès à une meilleure compréhension de l'environnement social.
- Article 5 : L'Éducation Populaire contribue à favoriser l'éducation de chaque individu par un processus évolutif se développant tout au long de la vie.
- Article 6 : L'Éducation Populaire contribue à favoriser l'expression de l'individu. Elle lui donne les moyens de penser par lui-même et de développer son esprit critique au sein de son environnement.
- Article 7 : L'Éducation Populaire contribue favoriser la reconnaissance des différences et leur confrontation comme un moyen de développement du lien social.
- Article 8 : L'Éducation Populaire contribue à favoriser l'établissement d'organisations sociales démocratique.

ANNEXES

LES 10 DROITS FONDAMENTAUX :

Le droit d'avoir un nom, une nationalité, une identité

Le droit d'être soigné, protégé des maladies, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée

Le droit d'aller à l'école

Le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation

Le droit d'être protégé contre toutes formes de discrimination

Le droit de ne pas faire la guerre, ni la subir

Le droit d'avoir un refuge, d'être secouru, et d'avoir des conditions de vie décentes

Le droit de jouer et d'avoir des loisirs

Le droit à la liberté d'information, d'expression et de participation

Le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé